



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

### ARRETE MUNICIPAL PERMANENT PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA COMMUNE N°03-2026

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande présentée par l'entreprise INEO RESEAUX SUD pour l'obtention d'un arrêté Municipal Permanent sur l'année 2026, portant sur la circulation et le stationnement au sein de la commune,

#### ➤ Eclairage Public : Maintenance et Entretien

Déclare pouvoir intervenir à tout moment. Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise INEO RESEAUX SUD sont interdits sur l'ensemble des voies situé à l'intérieur du périmètre de la commune **jusqu'au 31/12/2026**.

Toutes les mesures doivent être prises par INEO RESEAUX SUD, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

**ARTICLE 2** : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise INEO RESEAUX SUD.

**ARTICLE 3** : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

**ARTICLE 4** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5** : Il sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- M. le brigadier-chef de Police Pluricommunal
- Monsieur le Directeur de INEO RESEAUX SUD

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 19 janvier 2026

Le Maire, Frédéric MILLET



Le présent arrêté a été  
mis en ligne le : 19/01/2026

Le Maire,  
Frédéric MILLET

